

Cambridge International AS Level

FRENCH LANGUAGE

8028/22

Paper 2 Reading

May/June 2026

INSERT

1 hour 30 minutes

INFORMATION

- This insert contains the text referred to in Questions 33–40.
- You may annotate this insert and use the blank spaces for planning. **Do not write your answers** on the insert.

RENSEIGNEMENTS

- Ce livret annexe contient le texte mentionné dans les Questions 33–40.
- Vous pouvez annoter ce livret annexe et utiliser les espaces vides pour faire un plan. **N'écrivez pas vos réponses** sur le livret annexe.

This document has 4 pages. Any blank pages are indicated.

Questions 33–40

Lisez le texte.

Pour chaque question (33–40), indiquez votre réponse (A, B, C ou D) sur la feuille de réponse séparée, en fonction du texte. Noircissez **une** seule case pour chaque question.

Les lapins parisiens

Jusqu'à récemment, on voyait autour du musée de l'Armée, au centre de Paris, des centaines de lapins de garenne qui sautillaient librement sur les pelouses. Ils couraient entre les jambes des sentinelles imperturbables, divertissant les touristes internationaux qui faisaient la queue devant l'entrée du musée. Loin d'être persécutés, ils étaient intouchables depuis des générations, broutant l'herbe, creusant leurs tunnels sans s'inquiéter de l'avenir.

Cependant, les autorités militaires en avaient assez des pelouses abîmées et des tuyaux d'arrosage grignotés. On chiffrait les dégâts à hauteur de 15 000 euros par an. Cela ne pouvait plus continuer ! Alors, en juillet 2021, un arrêté du préfet de police a classé les lapins en tant que « nuisibles » et a autorisé les militaires à en éliminer « une quarantaine par an ».

Les responsables de Paris Action Animaux (PAA), association de défense des animaux, n'ont pas tardé à exprimer leur désaccord en demandant pourquoi militaires et lapins ne pouvaient pas « cohabiter pacifiquement » comme auparavant. Et quand, lors d'une réunion publique, l'adjoint de la mairie de Paris chargé de la condition animale a rejoint leur cause, déclarant que « les nuisances produites par les lapins étaient faibles », le préfet de police a jeté l'éponge.

Pourtant, en 2023, la réplique de la préfecture de Police a été tranchante : « La surpopulation sur le site a provoqué des conditions de vie dégradées chez les lapins, et certains s'inquiètent des risques sanitaires pour les Parisiens ». Nouveau plan : capturer les lapins et les déplacer à la campagne – à Brunel, dans un autre département. On était déjà en train de leur préparer une réception dans un domaine privé. Ainsi, on satisferait les sympathisants à leur cause et on calmerait les tensions.

Le directeur du projet à Brunel déclare : « Comme ces petits rongeurs urbains causaient de nombreux dégâts sur les pelouses parisiennes, il a fallu agir, bien évidemment. Mais tout se fera dans les règles pour le bien-être animal. Le transport s'effectuera en un minimum de temps pour ne pas les stresser, et en plus, nous les vaccinerons à leur arrivée. À Brunel, ils trouveront refuge dans un domaine de 70 hectares où il y a déjà des lapins qui vivent dans la forêt. Dans cet environnement moins restreint, les nouveaux arrivants bénéficieront donc de la compagnie des autres lapins et d'une vie plus saine. Mais je dois souligner qu'une lapine peut donner naissance à une quinzaine de lapereaux par an, alors il sera essentiel de gérer la situation. C'est là que les chasseurs seront peut-être appelés à intervenir. »

On aurait pu penser que la relocalisation « pacifique » des lapins dans un autre lieu allait convenir à tout le monde. Sauf que la PAA ne l'entend pas de cette oreille et s'insurge contre la capture des lapins, en évoquant l'anxiété provoquée par les pièges utilisés. Pour comble de malheur, la PAA a ensuite appris que la nouvelle demeure proposée pour les lapins est la propriété de la Fédération Départementale des Chasseurs. « Ces pauvres bêtes seront une proie facile à chasser. On nous a bien trahis ! »

BLANK PAGE

Permission to reproduce items where third-party owned material protected by copyright is included has been sought and cleared where possible. Every reasonable effort has been made by the publisher (Cambridge University Press & Assessment) to trace copyright holders, but if any items requiring clearance have unwittingly been included, the publisher will be pleased to make amends at the earliest possible opportunity.

To avoid the issue of disclosure of answer-related information to candidates, all copyright acknowledgements are reproduced online in our Copyright Acknowledgements Booklet. This is produced for each series of examinations and is freely available to download at www.cambridgeinternational.org after the live examination series.

Cambridge International Education is the name of our awarding body and a part of Cambridge University Press & Assessment, which is a department of the University of Cambridge.